

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021**

LIEU : SALLE DES COMITES DU SYTRAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

Présents :

M. Bruno BERNARD
M. Patrice BERTRAND
M. Michel BOULUD
Mme Claire BROSSAUD
Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA
Mme Gisèle COIN
M. Raphaël DEBU
M. Patrick FIORINI
Mme Myriam FONTAINE
M. Stéphane GOMEZ
M. Raphaël IBANEZ
M. Jean-Pierre JOURDAIN
M. Jean-Charles KOHLHAAS
M. Michaël MAIRE
M. Gaël PETIT
M. Luc SEGUIN
M. François THEVENIEAU
M. Nicolas VARIGNY
Mme Béatrice VESSILLER
M. Paul VIDAL
M. Alexandre VINCENDET

Titulaires absents : M. Benjamin BADOUARD (suppléé par M. Jean-Charles KOHLHASS), Mme Delphine BORBON, M. Jérémy CAMUS, Mme Sylvie CARRE, M. Philippe GUELPA-BONARO (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER), Mme Emilie PROST, M. Daniel VALERO (suppléé par M. Patrick FIORINI),

B. Bernard ouvre la séance du Conseil syndical. Il procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Il propose de valider le compte rendu de la séance précédente qui a été transmis par mail.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

B. Bernard présente les points à l'ordre du jour : des délibérations administratives ; la révision du Scot (ses objectifs, les échéances), une contribution du Sepal sur le projet d'aménagement de l'A46 Sud dans le cadre de la concertation ASF/État ; et enfin, un débat sur les infrastructures d'accessibilité et de mobilité dans l'agglomération lyonnaise.

1_ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL AU SEIN DU SEPAL

Développer le télétravail participe à la volonté du Sepal d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, de réduire l'impact environnemental généré par leurs déplacements et de développer l'attractivité en tant qu'employeur public.

Les modalités de télétravail sont applicables aux agents volontaires, selon les dispositions proposées. Il sera attribué au maximum 2 jours fixes de télétravail par semaine.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ces modalités.

2_ CONVENTION SEPAL/CCI RELATIVE A LA 11EME ENQUETE COMPORTEMENT D'ACHATS DES MENAGES

Le projet de convention 2021-2022 entre le Sepal et la CCI Lyon Métropole concerne la 11^{ème} enquête sur les comportements d'achat des ménages de la région lyonnaise. Elle permettra d'alimenter les travaux d'élaboration du Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique du Scot (DAACL), de préparer ses avis en Commission départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et d'alimenter les stratégies intercommunales d'urbanisme commercial des collectivités membres du Sepal. Cette convention définit le montant de la subvention à 15 000 euros figurant aux budgets 2021 et 2022.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité la signature de la convention entre le Sepal et la CCI Lyon Métropole relative à la 11ème enquête sur les comportements d'achat des ménages.

3_ CONVENTION SEPAL/ACOUCITE

Le Sepal apporte son soutien depuis 2012 à l'association Acoucity, en tant que structure experte en acoustique, pour répondre à son échelle aux objectifs du Scot en matière de réduction des nuisances sonores et harmoniser les démarches d'élaboration de cartographies du bruit conformes à la directive n° 2002/49/CE du 25 juin 2002.

Cette convention triennale définit le montant de la subvention à 20 000 euros figurant au budget 2021 du Sepal.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité la signature de la convention entre le Sepal et Acoucity.

4_ REVISION DU SCOT

Lors des dernières instances du Sepal, un bilan « rétro-prospectif » du Scot a été présenté aux membres du Conseil syndical. Ce travail engagé fin 2019 analyse les grandes dynamiques de développement des 10 dernières années et les choix d'aménagement du Scot au regard des enjeux d'équilibres économiques et socio-spatiaux, de préservation des ressources et plus globalement de transitions (énergétiques, climatiques, démographiques, économiques...).

Les résultats de ces travaux, qui appellent un renouvellement de l'approche du Scot sur de nombreux sujets, et la nécessité de rendre compatible le Scot avec les principales lois et documents-cadre invitent le Sepal à réviser le Scot 2030 d'ici la fin de l'année 2021.

5 CONTRIBUTION DU SEPAL DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'A46 SUD

Dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'État et ASF jusqu'au 28 septembre, le Sepal propose de donner un avis sur le projet d'élargissement de l'autoroute A46 Sud

Ce projet consiste en l'élargissement à 2x3 voies de l'ensemble du linéaire autoroutier ainsi que l'aménagement du nœud de Manissieux, à Saint-Priest. Les études ont été confiées par l'État au concessionnaire Autoroutes du Sud de la France (ASF, groupe Vinci Autoroutes) via un « plan de relance autoroutier » en 2015.

Après discussion, le Conseil syndical adopte à l'unanimité l'avis défavorable du Sepal sur le projet A46 Sud.

6 DEBAT SUR LES MOBILITES ET LES INFRASTRUCTURES D'ACCESSIBILITE DANS L'AGGLOMERATION LYONNAISE

Présentation des infrastructures inscrites dans les principaux documents-cadre (Scot, DTA...), ainsi que les projets en cours ou à l'étude portés par les collectivités et gestionnaire d'infrastructures.

À l'issue de ces échanges, l'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, B. Bernard lève la séance à 12h30 et donne rendez-vous le 15 décembre pour le prochain Conseil syndical qui actera le lancement de la révision du Scot.